Annexe 25

Wallonie

Province du Brabant wallon
Commune de 1315 INCOURT

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame VERHOEVEN - DULLIER Chaussée de Namur 22 A à 1315 Piétrebais.

Le bien concerné est situé Chaussée de Namur à 1315 Piétrebais, et est cadastré 04 C 5 W.

Le projet consiste en Construction d'une habitation unifamiliale 3 façades et présente les caractéristiques suivantes :
Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide. - Ecart du permis d''urbanisation pour l'orientation des baies, la volumétrie, l'implantation du bâtiments et la mise à niveau de la zone de recul avec la voirie régionale.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☏ 010/23.95.68, 🖷 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/11/2019 au 25/11/2019 au **Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

F. LEGRAND.

COMMUNE D'INCOURT - Brabant wallon -

Le Bourgmestre

L. WALRY